



## Rupture d'un bail, problème agence immobilière

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

j'ai beaucoup de problème avec mon agence immobilière qui excerce un défaut de conseil et elle ne respecte pas ses engagements et ses devoirs envers mon mari et moi.

voila sa fait 4 mois que nous sommes dans un appart et nous n'avons toujours pas de place de parking et les réparations qui devaient être faites ne le sont toujours pas meme après plusieurs relance de notre part par courrier. comme nous n'avons pas de parking nous nous garons un peut ou il y a de la place et un soir dans un parking sécurisé on s'est fait vendalisé notre véhicule. Nous ne nous sentons plus en sécurité dans cette résidence et de plus nous avons trop de problème avec l'agence nous devons partir au plus vite pour notre sécurité et notre bien etre. Comment devons nous nous y prendre pour partir au plus vite et ne pas devoir attendre le préavis de 3 mois???

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame,

Afin de répondre au mieux à votre question, je souhaiterais obtenir des informations complémentaires. Est ce que votre bail comprend explicitement une place parking?

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Oui il est précisé que je doit avoir une place de parking dans mon bail, mais a chaque fois qu'il me donne un emplacement c'est déjà l'emplacement d'un autre locataire.

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame,

Vous pouvez rompre le bail mais avec un délai de préavis qui en principe est de 3 mois.

Ceci étant vous pouvez vous servir du fait que votre bailleur ne respecte pas ses obligations pour demander une réduction du délai de préavis.

si ce dernier refuse vous serez contrainte de saisir le Tribunal d'instance.

Cordialement